



Renouvellement bail precaire

Par Chloe27

Bonjour

Je suis bailleur d un petit local commercial pour lequel j ai fais signer un bail precaire à mon locataire.

Le bail d un an s est terminé depuis le 20 avril.

Depuis début avril je relance par message mon locataire pour savoir s il souhaite rester ou rendre le local et que s il souhaite rester il faut résigner un bail.

Depuis il fait traîner les choses.il ne donne pas de date de disponibilité pour résigner un bail et payé systématiquement ules loyers en retard nous sommes le 14 mai et toujours pas de loyers malgres mes messages.

A chaque fois j ai un chèque en retard entre le 15 et le 20 .

Quels sont mes recours

Est il possible de récupérer mon local et d arrêter le bail.

Je souhaite qu il fasse un virement automatique il était d'accord mais n a jamais mis en place.

Puis je l exiger.

Merci de votre aide

Par Nihilscio

Bonjour,

Est il possible de récupérer mon local et d arrêter le bail.

Le bail a expiré le 20 avril. Comme un bail dérogatoire de courte durée ne se renouvelle pas tacitement, vous êtes en droit de récupérer votre local.